

Charte d'Élégance Valorisation Touristique de la Voie du Tacot

Entre les parties suivantes :

1. **La COMMUNE DE FRONTENAS**, dont l'adresse est à FRONTENAS (69620), 3 Rue du Lavoir, représentée par Monsieur Thomas DUPERRIER, Maire ;
2. **La COMMUNE DE LEGNY**, dont l'adresse est à LEGNY (69620), 127 Route des Ponts Tarrets, représentée par Madame Sylvie JOVILLARD, Maire ;
3. **La COMMUNE DE MOIRE**, dont l'adresse est à MOIRE (69620), 21 Rue de la Mairie, représentée par Monsieur Raphaël GUTTY, Maire ;
4. **La COMMUNE DE PORTE DES PIERRES DOREES**, dont l'adresse est à PORTE DES PIERRES DOREES (69400), 345 Rue du Lavoir, représentée par Monsieur Jean-Paul GASQUET, Maire ;
5. **La COMMUNE DE SARCEY**, dont l'adresse est à SARCEY (69490), 233 Rue Centrale, représentée par Monsieur Olivier LAROCHE, Maire ;
6. **La COMMUNE DE THEIZE**, dont l'adresse est à THEIZE (69620), 7 rue Saint-Antoine, représentée par Monsieur Christian VIVIER-MERLE, Maire ;
7. **La COMMUNE DE VAL D'OINGT**, dont l'adresse est à VAL D'OINGT (69620), 1 Avenue du 8 Mai 1945 - Le Bois d'Oingt, représentée par Monsieur Pascal TERRIER, Maire ;
8. **La COMMUNE DE VILLE-SUR-JARNIOUX**, dont l'adresse est à VILLE-SUR-JARNIOUX (69640), 56 Rue de la Mairie, représentée par Monsieur Gaëtan LIEVRE, Maire.

Préambule

La création de la voie douce constitue une initiative phare pour le territoire des Pierres Dorées du Beaujolais, visant à valoriser son patrimoine naturel, culturel et touristique. Pour garantir une expérience harmonieuse et qualitative, il est essentiel d'adopter une esthétique et une identité visuelle communes. La présente **Charte d'Élégance** fixe les principes et les engagements nécessaires pour préserver l'unité et l'attractivité du parcours, et lie les communes signataires à leur respect. Pour rappel, comme le principe premier le prévoit, les communes se lanceront dans la mise en œuvre de leurs aménagements au regard de leur capacité budgétaires d'investissement.

1- Objectifs de la charte

- **Instaurer une identité visuelle unifiée** pour l'ensemble de la Voie Verte.
- **Harmoniser les équipements et aménagements** afin de renforcer la cohérence du parcours.
- **Respecter et sublimer le cadre naturel et patrimonial** traversé par la voie.
- **Créer une expérience qualitative et mémorable** pour les usagers, tout en valorisant les spécificités locales.

2- Engagements des communes signataires :

A- Une identité graphique et visuelle commune

Adoption obligatoire d'un logo unique et d'une charte graphique dédiée, définissant les couleurs, typographies et visuels utilisés pour toute communication et signalétique.

Intégration de l'identité graphique sur tous les supports d'information (panneaux directionnels, support print, panneaux patrimoniaux, aménagements...).



B- Un mobilier et des équipements harmonisés et non-dérogeables

Les tarifs des équipements retenus dans la présente charte sont indiqués à titre informatif et ne constituent en aucun cas la notification d'un marché suite à une consultation globale pour l'ensemble des communes.

Principe d'uniformité : Aucun équipement ou mobilier ne pourra être installé en dehors des modèles définis dans cette charte, sans exception ni dérogation.

Matériaux privilégiés : essences locales, métal peint avec revêtements anticorrosion et bois labellisés pour une durabilité optimale.

- **Liste des équipements avec ancrage local :**

- Bancs d'agrément le long de la voie : modèle en pierre naturelle française avec design rustique ou bois au choix :

- En pierre de Saint-Marc :

Fournisseur : Entreprise COMTE – CHAMPDIEU (42)



Modèle rustique, broché sur le côté et surfacé dessus

Coût unitaire HT : 2 094,35 € pose comprise

- En bois :

Fournisseur : Scierie ACHANTRE – SAINT-IGNY DE VERS (69)



Bac avec dossier 2m ou 2,50 m

Coût unitaire HT : 140 € / 160 € hors livraison et pose non comprise

- Tables de pique-nique : en bois : essence bois (douglas), assorties aux bancs et de fabrication locale.

-

Fournisseur : MFR des 4 Vallées - LAMURE SUR AZERGUES



- Plateau rallongé permettant l'accès d'un fauteuil roulant.
- Sections épaisses : piétement : 50 mm / plateau : 30 mm
- Douglas classe III + finition par huilage naturel OSMO
- Bois d'origine de la vallée d'Azergues, Scierie Jacquet à Chamelet.
- Camazon Vissage des planches par vis inox A4 double filetage.

4 pieds de poteaux à sceller, acier galvanisé, pré-montés sur l'ouvrage. Livrée assemblée, sur site.

Finition décorative, satinée douglas naturel

Coût unitaire : 900 € HT avec pose

- **Liste des équipements génériques :**

Fournisseur : Société THIVENT – LA CHAPELLE-SOUS-DUN (71)

- Abris vélo : design minimaliste, utilisant des matériaux naturels et intégrés au paysage : le nombre et la pertinence sont laissés à l'appréciation de chaque commune



Abris métallique fermé 2 vélos : pas de côtés ajourés pour signalétique voie douce, Abri plus, RAL8017

Coût unitaire : 5 400 € HT avec pose

- Arceaux vélos :



Modèle « Néo » de chez Abri plus, RAL 8017+ bois de parement

Coût unitaire : 310 € HT avec pose

- Station réparation vélos :



De couleur grise. La pertinence et les lieux d'implantation (à proximité arrêt-bus ou gare) sont laissées à l'appréciation de chaque commune

Coût unitaire : 3 871 € HT avec pose

- Poubelles : modèle discret et uniforme, en adéquation avec le mobilier choisi.

Fournisseur : table-pique-nique.fr



Pin traité autoclave.
Contenance 2 x 100 litres

Coût unitaire : 589 € HT

- Structure en bois ou métal, respectant la charte graphique.

Selon préconisation d'une dimension approximative de 1,50 m de haut x 0,80 m de largeur.

C- Signalétique claire et adaptée

- Uniformité des panneaux directionnels (dimensions, typographie, couleurs) pour garantir une lisibilité optimale.
- Intégration de la signalétique dans le paysage sans impact visuel négatif, en veillant à la cohérence avec l'environnement traversé.
- Respect des normes d'accessibilité universelle, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Pictogrammes validés et réalisés par L'ECOLE STRATE DESIGN



Matériaux génériques pour la signalétique

Fournisseur : Société THIVENT – LA CHAPELLE-SOUS-DUN (71)

○ Ensemble directionnel

Poteau :

En Mélèze, finition brute, hauteur 2500 mm (dont 2000 hors sol) et diamètre 100 mm. Chanfrein et protection étanche au sommet. Liaison au sol : fixation directe.

Coût unitaire : 27,27 € HT hors livraison et pose

Lames directionnelles composées de :

- 1 Ossature en Mélèze 3 plis épaisseur 19 mm finition poncée, angles arrondis. Arêtes chanfreinées. Fixation : par l'arrière sur poteau bois par 2 brides inox CDF larges dimensions.
- 1 Panneau en Alu laqué blanc épaisseur 1,5 mm, avec décor en impression directe sur 1 face (fichier informatique à fournir).
- Perçages et visserie comprise pour une fixation en face avant sur ossature bois.

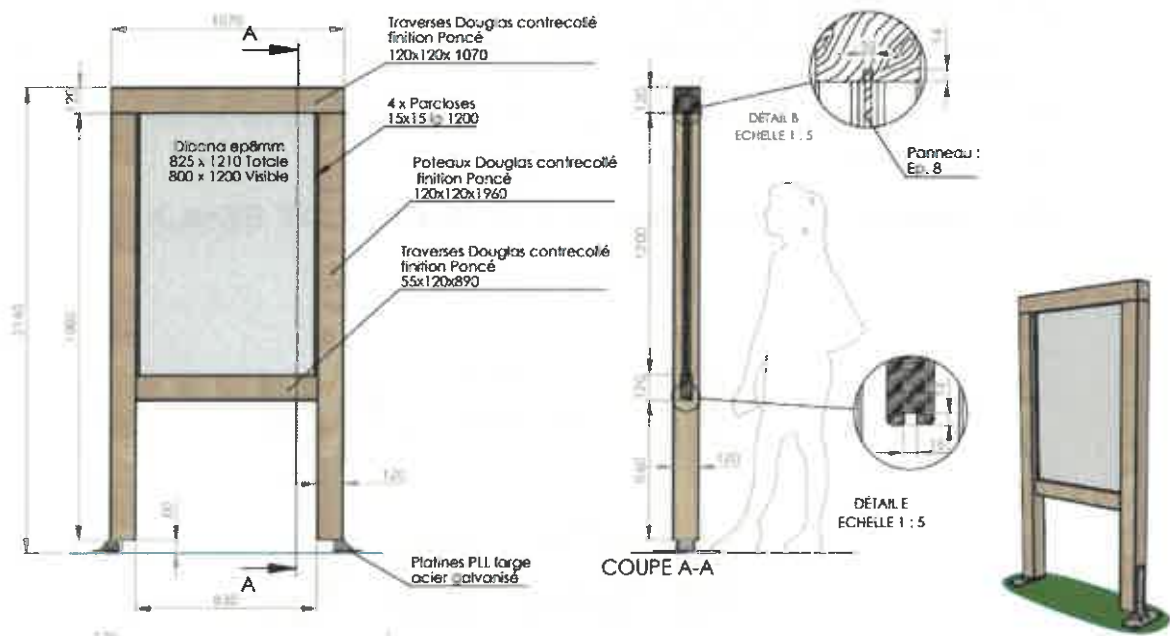
Variante taille des lames :

Lame directionnelle - 900 x 200 mm : Coût unitaire : 138,80 € HT hors livraison et pose

Lame directionnelle - 600 x 150 mm : Coût unitaire : 81,28 € HT hors livraison et pose

Lame directionnelle - 400 x 120 mm : Coût unitaire : 51,58 € HT hors livraison et pose

○ Panneau d'information : décor sur 1 face avec fichiers informatiques à fournir



Coût unitaire : 777,28 € HT hors livraison et pose

D- Respect et valorisation du cadre naturel et patrimonial

- Aucune installation ne devra porter atteinte à l'intégrité des paysages traversés.
- Les aménagements devront mettre en valeur les atouts locaux, avec des panneaux patrimoniaux détaillant l'histoire, la culture et la biodiversité propre à chaque secteur.

E- Une végétalisation respectueuse des aléas climatiques

- Veiller à une utilisation d'essences adaptées qui participe à la singularité du paysage de la voie et au confort des usagers :
- Les haies champêtres le long de la voie permettent d'ombrager le parcours et favorisent la biodiversité.
- Au niveau des aires d'arrêt, les arbres repères permettent d'ombrager les équipements.
- Arbres repères jouant le rôle de marqueurs du parcours, au niveau d'une bifurcation/d'un croisement de chemins

Liste des essences endémiques à commander avec le nom latin auprès des pépiniéristes engagées dans le label « Pépinières végétales locales » :

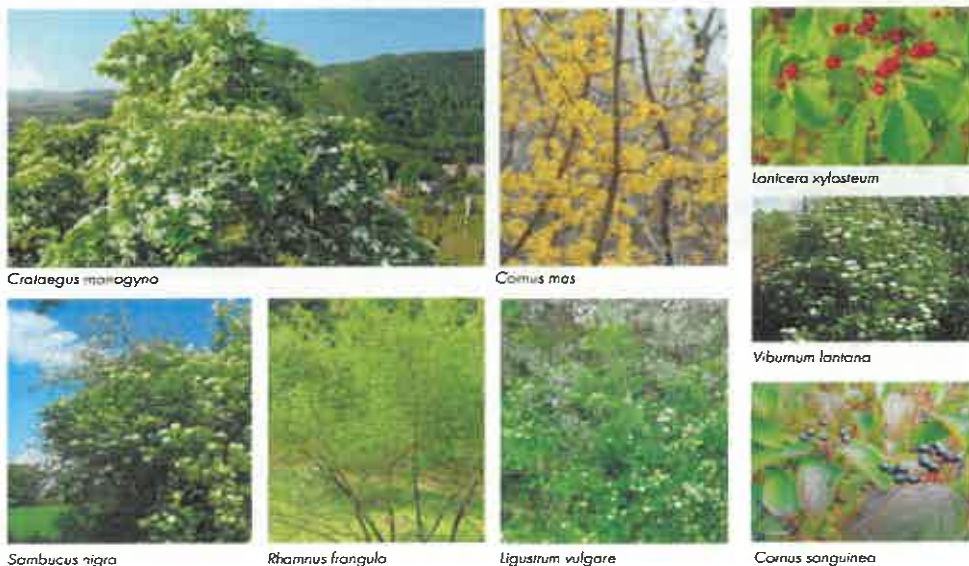
Essences pour haies champêtres

Arbres

Alisier blanc (*Sorbus aria*) ; Erable champêtre (*Acer campestre*) ; Charme commun (*Carpinus betulus*) ; Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ; Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*) ; Cormier (*Sorbus domestica*) ; Noyer commun (*Juglans regia*).

Arbustes

Noisetier (*Corylus avellana*) ; Sureau noir (*Sambucus nigra*) ; Cornouiller mâle (*Cornus mas*) ; Cornouiller sanguin (*Cornus sanguineum*) ; Amélanchier (*Amelanchier ovalis*) ; Viorne lantane (*Viburnum lantana*) ; Troène (*Ligustrum vulgare*) ; Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) ; Prunelier (*Prunus spinosa*) ; Eglantier (*Rosa canina*) ; Bourdaine (*Rhamnus frangula*) ; Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) ; Buis (*Buxus sempervirens*) ; Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) ; Cytise (*Laburnum anagyroides*) ; Viorne obier (*Viburnum opulus*) ; Chèvrefeuille des haies (*Lonicera xylosteum*).



Essences d'arbres pour plantation isolées – arbres repère

Chêne pubescent (**Quercus pubescens**) ; Noyer commun (**Juglans regia**) ; Cormier (**Sorbus domestica**) ; Alisier torminal (**Sorbus torminalis**) ; Alisier blanc (**Sorbus aria**) ; Erable champêtre (**Acer campestre**) ; Amandier (**Prunus amigdalalis ou dulcis**) ; Cerisier de Sainte-Lucie (**Prunus mahaleb**) ; Cerisier à fruit (**Prunus cerasus sp.**) ; Poirier sauvage (**Pyrus pyraister**) ; Pêcher ou pêcher de vigne (**Prunus persica sp.**) ; Prunier myrobolan (**Prunus cerasifera**).

Essences pour ombrage des aires d'arrêt

Tilleul à petite feuilles (**Tilia cordata**) ; Erable plane (**Acer platanoides**) ; Chêne pubescent (**Quercus pubescens**) ; Chêne chevelu (**Quercus cerris**) ; Alisier torminal (**Sorbus torminalis**) ; Murier noir (**Morus nigra**) ; Frêne à fleur (**Fraxinus ornus**) ; Alisier blanc (**Sorbus aria**) ; Chêne vert (**Quercus ilex**).



Prunus mahaleb



Sorbus domestica



Pyrus pyraister



Acer platanoides



Sorbus aria



Fraxinus ornus

Arbustes à intérêt ornemental pour végétalisation des aires d'arrêt

Troène (**Ligustrum vulgare**) ; Viorne tin (**Viburnum tinus**) ; Viorne lantane (**Viburnum lantana**) ; Groseiller (**Ribes rubrum**) ; Groseiller à maquereaux (**Ribes uva crispa**) ; Rosier pimprenelle (**Rosa pimpinellifolia**) ; Cytise (**Laburnum anagyroides**) ; Viorne obier (**Viburnum opulus**) ; Amélanchier (**Amelanchier ovalis**) ; Cornouiller mâle (**Cornus mas**) ; Cornouiller sanguin (**Cornus sanguineum**) ; Sureau noir (**Sambucus nigra**) ; Coronille des jardins (**Hippocrepis emerus**) ; Fusain d'europe (**Euonymus europaeus**).

Plantes herbacées ou sous arbrisseaux à intérêt ornemental pour végétalisation des aires d'arrêt

Valériane rouge (**Centranthus ruber**) ; Immortelle d'Italie (**Helichrysum italicum**) ; Origan (**Origanum vulgare**) ; Sauge des prés (**Salvia pratensis**) ; Sauge officinale (**Salvia officinalis**) ; Lavande à feuilles étroites (**Lavandula angustifolia**) ; Bétoine (**Stachys officinalis**) ; Grande marguerite (**Leucanthemum vulgare**) ; Agastache fenouil (**Agastache foeniculum**) ; Achillée millefeuille (**Achillea millefolium**) ; Hysope (**Hyssopus officinalis**) ; Romarin (**Rosmarinus officinalis**).



Viburnum opulus



Cornus sanguinea



Hippocrepis emerus



Salvia pratensis



Leucanthemum vulgare



Agastache foeniculum

F- Traitements possibles de la voie

Traitements des intersections et des seuils si jugés nécessaires

Lors de croisement de routes utilisation de calades et plateau coloré pour signaler clairement les passages et améliorer la sécurité des usagers.

Ces aménagements devront être réalisés avec des matériaux respectueux de l'environnement et en accord avec l'identité esthétique de la Voie du Tacot et privilégiant un RAL quasi similaire aux précédentes réalisations.

Revêtement à créer sur chemin existant en séquence villageoise et/ou patrimoniale

Voie de 3 m de largeur - enrobé clair sans bordure soignée

Revêtement à créer sur chemin existant en section agricole ou naturelle

Voie de 3 m de largeur - enrobé clair avec bordure

Enrobé 0/10 ocre à liant végétal :

Pour une voie de 3 mètres de large avec application au finisseur sur 4 cm, avec raccordement et finitions autour des équipements existants. Avec travaux de décaissements en moyenne de 25 cm, réglage et compactage fond de forme, la GNT, le géotextile et la couche d'imprégnation.



Coût global hors terrassement HT : 34,72 € /m²

3- Dispositions finales

1. Respecter scrupuleusement l'identité graphique, les modèles de mobilier et les équipements définis dans la charte.
2. Ne pas déroger aux standards établis pour garantir une expérience cohérente et homogène.
3. Participer activement à la mise en œuvre et à l'entretien des aménagements sur leur territoire.

Cette charte collective reflète la volonté d'unir nos efforts pour faire de la Voie du Tacot une réalisation exemplaire, inscrite dans une démarche durable et esthétiquement cohérente.

Cette démarche expérimentale conduite par les 8 communes sur le tronçon de 24 km entre Porte des Pierres Dorées et Sarcey est modélisable sur l'amont et l'aval en vue d'une potentielle traversée nord/sud du département du Rhône.

À Sarcey, le 17 juin 2025

Signataires : (Maires des communes concernées) :

1. Pour la COMMUNE DE FRONTENAS,

Monsieur Thomas DUPERRIER, Maire



2. Pour la COMMUNE DE LEGNY,

Madame Sylvie JOVILLARD, Maire



3. Pour la COMMUNE DE MOIRE,

Monsieur Raphaël GUTTY, Maire



4. Pour la COMMUNE DE PORTE DES PIERRES DOREES,

Monsieur Jean-Paul GASQUET, Maire



5. Pour la COMMUNE DE SARCEY,

Monsieur Olivier LAROCHE, Maire



6. Pour la COMMUNE DE THEIZE,

Monsieur Christian VIVIER-MERLE, Maire



7. Pour la COMMUNE DE VAL D'OINGT,

Monsieur Pascal TERRIER, Maire



8. Pour la COMMUNE DE VILLE-SUR-JARNIOUX,

Monsieur Gaëtan LIEVRE, Maire

